



**VILLE DE BRUXELLES**

**Communiqué de presse**

Cabinet de l'Echevin de l'Egalité des chances Mohamed Ouriaghli

Cabinet de l'Echevin du Tourisme Philippe Close

## **Pour que les événements phares de la Ville soient davantage accessibles aux personnes à mobilité réduite**

**Bruxelles, le mercredi 11 septembre 2013 – Alors que l'édition 2013 de Bruxelles-les-Bains a connu un succès de foule, les autorités de la Ville ont fait appel à un bureau d'étude spécialisé qui s'est vu confier la mission d'analyser le degré d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR). Pareille entreprise sera menée pour Plaisir d'hiver.**

Soucieux de permettre un accès égal aux événements festifs organisés par la Ville de Bruxelles, le Collège des Bourgmestres et Echevins, à la demande du Conseil consultatif de la personne handicapée et à l'initiative de l'Echevin de l'Egalité des chances **Mohamed Ouriaghli (PS)**, a eu recours à un audit pour évaluer le degré d'accessibilité de Bruxelles-les-Bains et de Plaisir d'hiver. A charge pour le soumissionnaire qui a remis la meilleure offre, l'asbl Plain-Pied, d'analyser la situation actuelle et d'émettre des recommandations pour la prochaine édition, à l'image de ce qui se fait aussi pour le Brussels Summer Festival.

L'Echevin en charge de l'Egalité des chances, Mohamed Ouriaghli, affirme l'intention : *« La Ville est le lieu par excellence de la rencontre et du partage. Des événements populaires comme Bruxelles-les-Bains et Plaisirs d'hiver poursuivent justement cet objectif. Par conséquent, il importe d'en favoriser l'accès à tous, en ce compris aux personnes porteuses d'un handicap. Les aménagements qui découleront de cette étude permettront à tout un chacun de profiter pleinement de ses moments de loisir ».*

Cet audit se subdivise en plusieurs étapes : une première visite du site de l'événement ; la rédaction d'un cahier des charges reprenant les engagements et les aménagements à réaliser ; une assistance tout au long de la préparation de l'événement ; et la rédaction d'un rapport du niveau d'accessibilité de l'événement 2013 et de recommandations pour l'édition 2014. L'ambition avouée de l'exercice consistera à atteindre le niveau d'accessibilité le plus élevé du label Access-i, un label qui identifie le niveau d'accessibilité du lieu par rapport à chaque réduction de mobilité.

*« Les Grands Evénements ont d'abord un objectif social. Ils doivent en tout premier lieu bénéficier à la population locale. L'accessibilité de tous est donc primordiale. C'est ainsi que les événements pourront contribuer à la cohésion sociale et à la fierté d'appartenance à une collectivité »* a expliqué **Philippe Close (PS)**, Echevin en charge du Tourisme.

Le coût de l'opération s'élève, à ce stade, à un montant de 8.000€.

---

Contacts presse :

Alexandre Van der Linden, [alexandre.vanderlinden@brucity.be](mailto:alexandre.vanderlinden@brucity.be), 0485/190.692

Perrine Marchal, [perrine.marchal@brucity.be](mailto:perrine.marchal@brucity.be), 0478 32 62 72